

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17.06.2022	9h50	22.173	DFDS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC

Titre : Apprentissage de nos hymnes ? État de situation !

Contenu :

La connaissance de l'hymne national et de notre hymne cantonal est un facteur important de cohésion et d'intégration des jeunes dans notre société, surtout à une époque où beaucoup n'ont plus de repères et où le sentiment d'appartenance n'a peut-être jamais été aussi bas.

La législation neuchâteloise ne prévoit aucune obligation d'apprendre ces hymnes, uniquement un « encouragement », et le plan d'études romand (PER) ne fait pas mieux. En effet, il ne prévoit que la découverte de plusieurs éléments du patrimoine, sans émettre d'obligation d'apprentissage de nos hymnes.

Notre groupe demande donc au Conseil d'État :

- Est-il d'avis qu'il est important d'enseigner l'hymne national et l'hymne cantonal à nos élèves ?
- Peut-il nous éclairer sur la situation réelle de l'apprentissage des hymnes dans nos écoles ? Est-ce systématique ou au contraire une exception aujourd'hui à Neuchâtel d'apprendre nos hymnes ?

Développement :

À l'approche du 1^{er} août et surtout après la soirée en l'honneur de notre nouvelle présidente du Grand Conseil, nous sommes chaque année frappés de constater que peu de personnes, de toutes générations, connaissent notre hymne national et encore moins notre hymne cantonal. Lorsque l'on interroge des enfants en âge de scolarité, il semble que l'apprentissage de ces beaux chants ne soit pas réellement au programme de l'enseignement obligatoire.

Peu d'entre nous ont le souvenir d'avoir appris nos hymnes sur les bancs de l'école, et ce phénomène touche surtout les générations les plus récentes. Il est aujourd'hui de bon ton de moquer les valeurs traditionnelles et patriotiques, cela au détriment du sentiment d'appartenance et de valeurs communes que nous devrions apprendre aux jeunes et aux étrangers, en voilà une fois de plus un exemple concret.

Notons ici que la motion 14.101, déposée par l'ancien député suppléant Lucas Fatton au nom du groupe UDC, a été acceptée par notre Autorité et demandait, après amendement, d'encourager l'apprentissage du Cantique suisse et de l'hymne neuchâtelois. Dans cette optique, un état de situation s'impose.

L'hymne d'un État est un élément de fierté à renforcer et à valoriser le mieux possible. En exprimant notamment l'appartenance à une communauté, il joue un rôle important dans l'intégration des élèves originaires d'ailleurs.

Dès lors, le groupe UDC souhaite avoir une réponse claire sur la réalité de l'apprentissage des hymnes dans nos écoles.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Evan Finger

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niels Rosselet-Christ	Grégoire Cario	Arnaud Durini
Daniel Berger	Christiane Barbey	Estelle Matthey-Junod
Roxann Durini	Quentin Geiser	Damien Schär